



**MAIRIE DE MIRAMAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**

**MIRAMAS**

**DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE**

**ARRONDISSEMENT  
D'ISTRES**

**n°48-2024**

----

**OBJET :**

Affectation du résultat de  
l'exercice 2023  
Budget principal

Séance du 11 avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-sept heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Madame **Anne-Marie GACHON, premier Adjoint**

**Etaient présents lors du vote : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Christiane LEYDER – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Romain TONUSSI – Gérard GERON – Errol FERRER

**Etaient représentés : Mesdames et Monsieur,**

Fadela AOUMMEUR par Christian PEYRO  
Serge CIZABUIROZ par Anne-Marie CHAYOT  
Régine SONZOGNI par Martine ARFI  
Nadia ALI par Eric MARCHESI  
Viviane ROYER par Romain TONUSSI

**Etait absent : Monsieur,**

Nicolas Franck CHALENDAR

**Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS**

**VOTE :**

**POUR :**

**30** (30 « Pour Miramas »)

**ABSTENTIONS :**

**4** (2 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**Objet** : Affectation du résultat de l'exercice 2023 – Budget principal

Le rapporteur expose que, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, dès lors que le compte administratif du dernier exercice clos laisse apparaître un résultat excédentaire sur la section de fonctionnement, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de ce résultat.

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement
- soit au financement de la section de fonctionnement

A la clôture des comptes de l'exercice 2023, les résultats des sections se présentent comme suit :

- **Fonctionnement :**

Résultat de l'exercice (excédent) :	2 218 757,60 €
<u>Excédent de fonctionnement reporté (002) :</u>	<u>8 203 594,65 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter (excédent) :</b>	<b>10 422 352,25 €</b>

- **Investissement :**

Résultat de l'exercice (excédent) :	3 335 422,62 €
Déficit antérieur reporté (001) :	- 2 182 607,51 €
<u>Solde des restes à réaliser :</u>	<u>15 836,02 €</u>
<b>Excédent de financement de la section d'investissement :</b>	<b>1 168 651,13 €</b>

La section d'investissement dégage un excédent de financement.

Toutefois, il est proposé à l'Assemblée de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de 10 422 352,25 € comme suit :

- 2 500 000,00 € sur le compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé en section d'investissement
- 7 922 352,25 € sur la ligne 002, résultat de fonctionnement reporté

Les inscriptions budgétaires correspondantes seront reprises au budget primitif 2024.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de décider d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élevant à 10 422 352,25 euros comme suit :
  - 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 500 000,00 €
  - 002 Résultat de fonctionnement reporté : 7 922 352,25 €
- d'autoriser Madame Anne-Marie GACHON premier Adjoint au Maire à signer la présente délibération et tous documents aux effets ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 013-211300637-20240411-48\_2024-BF



## LE CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORTEUR ENTENDU

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité la Présidence de séance est confiée à Madame Anne-Marie GACHON premier Adjoint au Maire.

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élevant à 10 422 352,25 euros comme suit :
  - 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 500 000,00 €
  - 002 Résultat de fonctionnement reporté : 7 922 352,25 €
- **AUTORISE** Madame Anne-Marie GACHON à signer la présente délibération et tous documents aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 30/04/2024

**Le premier Adjoint**

**Acte signé le 12 avril 2024**

**Anne-Marie GACHON**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*